

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU VAL DE MARNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Val de Marne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2023, les dépôts de dossiers (2 098 dont 25,2 % déposés en ligne) s'inscrivent en augmentation de 6,1 %, à contrario de 2022/2021 avec un retrait de 9,4 %. Les redépôts représentent désormais 39 % des dossiers (41,1 % en 2022) ; la baisse des ressources et/ou l'augmentation des charges courantes pour certains déposants et le changement de situation expliquant les redépôts constatés.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers déclarés recevables s'inscrive en retrait avec un repli de 4,2 % par rapport à 2022. En revanche, les dossiers déclarés irrecevables ont augmenté très significativement par rapport à 2022 (+ 65,5 %), soit 197 dossiers en 2023 (119 en 2022) représentant 9,5 % des dossiers traités (5,5 % en 2022). Les motifs d'irrecevabilité se répartissent comme suit : 43,1 % pour absence de surendettement ; 45,2 % pour inéligibilité ; 11,7 % pour absence de bonne foi.

La répartition des décisions d'orientation en 2023 se traduit par 67,9 % de réaménagement de dettes et 31,8 % de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. À noter que 42,3 % des dossiers orientés par la commission de surendettement ont une capacité de remboursement négative avec absence de bien immobilier en 2023, contre 41,1 % en 2022.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Globalement le secrétariat a traité 2 074 dossiers en 2023 contre 2 175 en 2022, soit une baisse de 4,6 %. 64,2 % des dossiers ont trouvé une solution pérenne à travers principalement des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (38,9 %) ; un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (24,5 %).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La recherche de solutions pérennes demeure un objectif prioritaire (afin de limiter autant que possible les redépôts de dossiers) : le ratio de solutions pérennes s'établit à 64,2 % pour le Val de Marne (71,2 % en Ile de France et 72,2 % au niveau national).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	<p>Une réunion s'est tenue avec le Tribunal de Proximité de Villejuif le 15 novembre 2023 au sein des locaux de la Banque de France de Créteil portant sur plusieurs points techniques.</p> <p>Une réunion avec le Tribunal Judiciaire de Créteil a été programmée le 4 décembre 2023 suite à la promulgation de la loi en faveur de l'Activité Professionnelle Indépendante (API) afin de définir les modalités d'échanges.</p>
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	4	Le secrétaire de la commission a été nommé en tant que représentant pour participer aux réunions de la CCAPEX lors de la réunion plénière du 14 février 2023. Certaines réunions de la CCAPEX ont eu lieu sur les mêmes dates que la tenue de la commission de surendettement rendant impossible la participation à l'ensemble des réunions.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 3</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 43</i>	Les thématiques suivantes ont été abordées : surendettement et inclusion bancaire (droit au compte, fichiers incidents...)
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 2</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 103</i>	Plusieurs organismes et associations ont participé à des sessions d'information sur les thèmes suivants : surendettement, inclusion bancaire et arnaque.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	5	Les bailleurs sociaux CDC HABITAT et GROUPE VALOPHIS ont été rencontrés sur la thématique du surendettement, ainsi qu'un établissement bancaire de la place et l'organisme de microcrédit ADIE.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		<p>La Banque de France a mis en place un Conseil Départemental de l'Inclusion Financière (CDIF). Ce conseil s'est réuni à deux reprises regroupant les Points Conseil Budget (PCB), le Conseil Départemental, la CAF, la DRIETS et établissement de crédit. Le CDIF aborde les problématiques liées à l'Inclusion Bancaire.</p> <p>Par ailleurs 29 actions ont été menées auprès des jeunes pour les sensibiliser sur la gestion budgétaire dans le cadre de notre activité d'opérateur national de l'Éducation Financière des Publics notamment auprès des missions locales du Département du Val de Marne et du SNU.</p>

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Les dossiers où les biens immobiliers sont en indivision sont toujours difficiles à traiter : problématique permanente du traitement des indivisions pour les couples divorcés ou en cours de séparation n'arrivant pas à s'entendre sur le bien, sans oublier les indivisions issues d'héritages.

La problématique sur le traitement des véhicules LOA ou LLD : conservation ou non frais suscités en cas de restitution, dans l'ensemble maintien de la LOA ou LLD en fonction des enjeux sur l'emploi, lorsque la capacité de remboursement est suffisante.

Dans le cadre des travaux préparatoires à la tenue d'une commission de surendettement, la DDFIP nous transmet dorénavant un fichier avant commission à traiter, une organisation interne importante pour son traitement a dû être mise en place.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Refus des débiteurs sur les projets de plan en raison des forfaits appliqués, contestent le calcul de la capacité de remboursement.

Difficultés pour les débiteurs à mettre en place les mesures validées, un accompagnement est nécessaire. La Banque de France va mettre en place un système d'appel en AVAL pour qu'une explication soit donnée aux débiteurs sur la mise en place de certaines de ces mesures. Il y a aussi une méconnaissance des dispositifs d'aide de type ASF (Allocation de Soutien Familiale).

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Le secrétariat a noté une difficulté sur les prestations sociales de la CAF dans le cadre d'une procédure de surendettement, le rétablissement des aides au logement ne serait pas systématiquement remis en place malgré la recevabilité du dossier de surendettement et le courrier qui est adressé à la CAF par la commission.

Le secrétariat constate que lors d'une contestation sur un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ), le tribunal de proximité de Villejuif ne suit pas les recommandations de la commission du Val-de-Marne pour la plupart des dossiers qui lui sont adressés (seulement 25,2 % de taux de confirmation des décisions de la commission alors qu'au niveau national ce taux est à quasi 50 %).

Date : 27 février 2024

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	1 978	2 098	6,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	41,1%	39,0%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	15,6%	18,9%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 801	1 725	-4,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	4,1%	4,1%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	119	197	65,5%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	23,5%	21,8%	
Dossiers orientés par la commission	1 809	1 727	-4,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	41,1%	42,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	30,5%	31,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,1%	0,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	69,4%	67,9%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2 175	2 074	-4,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,4%	8,2%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,5%	9,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	26,1%	24,5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)			
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	1,2%	0,7%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	2,6%	2,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	58,1%	54,5%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	41,8%	38,9%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	22,0%	19,4%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	16,3%	15,6%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	69,2%	64,2%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	4	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	VAL-DE-MARNE	ILE-DE-FRANCE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	9,5%	8,8%	6,9%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	24,5%	32,3%	34,9%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	3,2%	4,6%	6,8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	54,5%	46,4%	43,8%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	64,2%	71,2%	72,2%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
VAL DE MARNE	Dettes financières	49 056	1 431	7 162	65,0%	84,6%	18 098	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	15 213	103	154	20,1%	6,1%	94 593	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	32 602	1 328	6 129	43,2%	78,5%	16 989	4,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	1 241	700	879	1,6%	41,4%	879	1,0
	Dettes de charges courantes	15 644	1 277	3 215	20,7%	75,5%	6 264	2,0
	Autres dettes	10 808	746	1 495	14,3%	44,1%	2 215	1,0
	Endettement global	75 509	1 691	11 872	100,0%	100,0%	24 354	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
ILE DE FRANCE	Dettes financières	476 075	12 443	60 259	62,7%	82,5%	17 345	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	179 337	1 188	1 841	23,6%	7,9%	124 942	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	284 466	11 483	50 724	37,4%	76,2%	15 980	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	12 271	6 109	7 694	1,6%	40,5%	950	1,0
	Dettes de charges courantes	134 863	11 282	29 520	17,8%	74,8%	5 575	2,0
	Autres dettes	148 771	7 159	14 197	19,6%	47,5%	2 400	1,0
	Endettement global	759 709	15 078	103 976	100,0%	100,0%	23 134	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 120 183</i>	<i>10 238</i>	<i>16 243</i>	<i>26,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>91 419</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 684 877</i>	<i>73 684</i>	<i>312 178</i>	<i>40,1%</i>	<i>72,3%</i>	<i>13 763</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>72 033</i>	<i>43 513</i>	<i>54 032</i>	<i>1,7%</i>	<i>42,7%</i>	<i>796</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 446	6,0